



## Extrait du registre des délibérations

Le Président soussigné, certifie que le présent acte  
reçu par le représentant de l'État le 20 DEC. 2023  
et publié le 20 DEC. 2023 est exécutoire.

Séance du mercredi 13 décembre 2023

### Délibération n° 03\_2023\_125

#### Engagement du projet « l'Atelier »

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi treize décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

#### COMMUNES

#### TITULAIRES

#### REMPLEAANTS

<b>ARPEUILLES</b>	Monsieur Pascal AUGENDRE	
<b>BESSAIS-LE-FROMENTAL</b>	Monsieur Serge AUDONNET	
<b>BOUZAIS</b>	Monsieur Olivier PARILLAUD	
<b>BRUÈRE-ALLICHAMPS</b>	Monsieur Roger DAGHER	
<b>CHARENTON-DU-CHER</b>	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
<b>COLOMBIERS</b>	Monsieur Daniel BÔNE	
<b>COUST</b>	Monsieur Pascal COLLIN	
<b>DREVANT</b>	Monsieur Patrick BIGOT	
<b>FARGES-ALLICHAMPS</b>	Madame Édith MICHELIC	
<b>LA CELLE</b>	Monsieur Philippe AUZON	
<b>LA GROUTTE</b>	Monsieur Philippe PERRICHON	
<b>MARÇAIS</b>	Madame Michelle RIVET	
<b>MEILLANT</b>	Madame Marie-Claude JULIEN	
<b>NOZIÈRES</b>	Monsieur Franck DAUMIN	Excusé
<b>ORCENAIS</b>	Monsieur Yann CADIER	
<b>ORVAL</b>	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Absente
<b>SAINT-AMAND-MONTROND</b>	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Didier DEVASSINE jusqu'au point n° 14  Pouvoir à Florence COMBES Pouvoir à Francis BLONDIEAU Pouvoir à Philippe MARME  Pouvoir à Noura ANGLADE
<b>SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX</b>	Monsieur Gérard MARTEAU	
<b>VERNAIS</b>	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38  
Membres présents : 32  
Membres votants : 36

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal COLLIN

Date de la convocation : 6 décembre 2023  
Date de l'affichage : 6 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
018-200036135-20231213-032023125-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2023  
Date de réception préfecture : 20/12/2023

## *Extrait du Registre des délibérations*

Séance du mercredi 13 décembre 2023

### **Délibération n° 03\_2023\_125**

#### **Engagement du projet « L'Atelier »**

Vu l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;  
vu la proposition du Président de voter à bulletin secret ce point ;  
considérant que cette proposition a été validée par un tiers des membres présents ;  
un vote à bulletin secret est retenu.

Monsieur Geoffroy CANTAT, 4<sup>ème</sup> Vice-Président, présente ce dossier

Franck DAUMIN, joaillier a un projet de construction d'un atelier de joaillerie et d'un espace de convivialité à Saint-Amand-Montrond.

Ce projet nécessite la construction d'un bâtiment d'environ 1 000 m<sup>2</sup> au sol, composé d'un atelier et d'un espace de convivialité.

Le lieu d'implantation est situé sur la ZAC des Carmes à Saint-Amand-Montrond, entre la Cité de l'Or et le Centre aqualudique Balnéor.

Le bâtiment sera conçu dans un esprit de performance énergétique en cohérence avec les orientations du projet de territoire de Cœur de France (installation de panneaux solaires sur le toit pour l'autoconsommation, récupérateur d'eau de pluie pour les sanitaires, d'un mur végétalisé sur le toit terrasse et de tout autre dispositif visant à minimiser la consommation d'eau et d'énergie).

L'enveloppe financière des travaux est fixée à 1 800 000 € HT.

Ce projet entraînera la création d'au moins quinze emplois. Par ailleurs, il offrira un lieu de rencontres informel aux professionnels des métiers d'art, en particulier la bijouterie.

Cet endroit permettrait de réancrer la Pyramide au cœur des métiers d'arts et de créer un partenariat privilégié avec l'atelier Montdor, dans une perspective de maillage solidaire du territoire et de mutualisation des ressources.

Le portage de ce projet par la Communauté de communes permettra d'obtenir des subventions optimales (DETR, CRST, Conseil départemental) le solde étant financé par un emprunt qui serait couvert par un loyer versé par l'entreprise.

Il est demandé au Conseil communautaire de valider ou de refuser l'opération d'investissement pour le développement économique « L'Atelier » et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

Le vote à bulletin secret donne les résultats suivants :

**1<sup>er</sup> tour**

Nombre de votants : 36  
Pour le projet : 17  
Contre le projet : 17  
Bulletins blancs : 2

**Il est procédé à un 2<sup>ème</sup> tour**

Nombre de votants : 36  
Pour le projet : 16  
Contre le projet : 19  
Bulletin nul : 1

**A l'issue des votes, le Conseil communautaire n'accepte pas, à la majorité des voix, 19 contre, 16 pour et 1 bulletin nul, d'engager le projet « L'Atelier ».**

---

Le Président

Daniel BOU



Le secrétaire de séance

Pascal COLLIN